

---

<u>Nombre de membres</u>	<u>Séance du 12 avril 2018</u>
<u>en exercice:</u> 11	L'an deux mille dix-huit et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 12 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 7	<b>Sont présents:</b> Alain CASSOU, Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Philippe LASCOMBES, Martine MASONNAVE, Marie Laure FORAY, Serge VIGNAU
<u>Votants:</u> 7	<b>Représentés:</b>
	<b>Excuses:</b> Alain DABAT, Ludovic LANOUILH BOUILLET, Bastien DUTOUR
	<b>Absents:</b> Julien COZZI
	<b>Secrétaire de séance:</b> Martine MASONNAVE

---

**Objet: AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - DE 2018 13**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2017, prend acte des résultats de l'exercice 2017 qui se décomposent de la façon suivante:

1) section de d'investissement:	
-résultat déficitaire de l'exercice 2017:	9 542.79€
-excédent d'investissement cumulé au 31/12/2016:	19 663.67€
-excédent cumulé à reprendre au compte 001:	10 120.88€
-RAR en dépenses	43 113.64€
-RAR en recettes	21 816.00€
-Déficit cumulé avec RAR	11 176.76€
2) section de fonctionnement:	
-résultat excédentaire de l'exercice 2017:	18 115.45€
-excédent antérieur au 31/12/2016:	670 541.80€
-excédent cumulé à affecter en 2018:	688 657.25€

Le Conseil Municipal acte la reprise du résultat d'investissement suivant:

-excédent d'investissement à inscrire au compte 001: 10 120.88€

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement suivant:

-affectation en recette d'investissement au compte 1068 pour financer le déficit d'investissement (un titre sera établi pour ce montant): 11 176.76€

Affectation en recette de fonctionnement au compte 002: 677 480.49€

**Objet: TAUX DE LA FISCALITE 2018 - DE 2018 14**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux de la fiscalité des taxes directes locales pour l'exercice 2018.

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des taux suivant pour l'exercice 2018:

-Taxe d'habitation: 4.78%

-Taxe foncière bâti: 7.40%

-Taxe foncière non bâti: 23.40%

**Objet: BUDGET PRIMITIF 2018 - DE 2018 15**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 à l'Assemblée.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018 tel que présenté.

**Objet: ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-PYRENEES - DE 2018 16**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24,  
Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées,  
Considérant l'intérêt de ce service au travers le rôle d'information du Centre de Gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, RAFF,  
Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide:  
-d'adhérer au service "retraite" mis en place par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées,  
-d'habiliter M. le Maire à signer la convention prévue à cet effet,  
Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

**QUESTION DIVERSES:**

- Hôtel Restaurant Le Prieuré: les nouveaux exploitants vont inviter l'ensemble des Madiranaïses à visiter l'établissement après les importants travaux réalisés, le vendredi 20 avril 2018. La date d'ouverture au public, est, quant à elle, prévue le samedi 28 avril 2018.  
-Passage du Tour de France cycliste: le Tour de France cycliste passera par la commune le 26 juillet prochain. Afin de promouvoir le village et plus largement le Madiranaïse. M. le Maire a rencontré un représentant de la FNSEA, partenaire privilégié de la société organisatrice de l'événement, afin de convenir d'actions promotionnelles lors du passage du Tour.  
-Fête du Vin 2019: M. le Maire indique qu'il a été reçu par la Maison des Vins de Madiran pour évoquer des pistes de réflexion sur la Fête du Vin 2019. M. le Président du Syndicat des vins souhaiterait, outre, le changement des dates de la Fête vers le second weekend du mois d'août, une concertation plus étroite entre les différents acteurs afin de permettre de développer une offre plus cohérente pour le public (communication commune, associer des AOP voisines...)

Fait à Madiran, le 12 avril 2018  
Le Maire,  
Alain CASSOU

LATAPI Fabrice:	PEDEMANAUD Olivier:	DABAT Alain: excusé	LASCOMBES Philippe:	MASONNAVE Martine:
FORAY Marie-Laure:	LANOUILH BOUILLET Ludovic: excusé	COZZI Julien: absent	VIGNAU Serge:	DUTOUR Bastien: excusé